



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE
BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

RAPPORT DU JURY

**Examen professionnel d'ingénieur des
travaux publics de l'Etat**

Session 2019

Rédacteur

Jean PANHALEUX – Ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts

Référence(s) intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

SOMMAIRE

Table des matières

I. CONTEXTE GÉNÉRAL.....	5
A. TEXTES REGLEMENTAIRES.....	5
B. CALENDRIER DES EPREUVES.....	5
C. STATISTIQUES	5
II. ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITE	6
A. PRESENTATION DE L'ÉPREUVE N° 1 : LA NOTE DE PROBLEMATIQUE	6
B. DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE	6
C. RAPPEL DES OBJECTIFS GUIDANT LA REDACTION.....	6
D. CE QUI ETAIT ATTENDU DU CANDIDAT DANS SA COPIE	6
1. PARTIE 1 : LA PRESENTATION GENERALE DES ENERGIES RENOUVELABLES.....	7
2. PARTIE 2 : LE PROJET DE PARC EOLIEN DES ÎLES D'YEUX ET NOIRMOUTIER.....	7
3. PARTIE 3 : LE PROJET FACE AUX ENJEUX DES POLITIQUES NATIONALES	7
E. OBSERVATIONS SUR LA PERTINENCE DU CONTENU DES REDACTIONS	7
1. DE FAÇON GENERALE	7
2. AU NIVEAU DE LA STRUCTURATION DE LA COPIE.....	8
3. AU NIVEAU DE LA QUALITE REDACTIONNELLE	8
4. SUR LA LISIBILITE DE L'ÉCRITURE	8
F. EN CONCLUSION.....	8
III. ÉPREUVE ORALE D'ENTRETIEN AVEC LE JURY	8
A. PRESENTATION DE L'ÉPREUVE N° 2 : ENTRETIEN AVEC LE JURY	8
B. DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE	9
C. APPRECIATION DU JURY SUR LE DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE	9
1. LES DOSSIERS RAEP	9
2. LES ENTRETIENS.....	10
IV. EPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE.....	13
A. PRESENTATION DE L'ÉPREUVE N° 3 : EPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE	13
B. QUELQUES ELEMENTS STATISTIQUES.....	13

Rapport général du président du jury

*Monsieur Jean PANHALEUX, Ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts.
Examen professionnel d'ingénieurs des travaux publics de l'Etat
session 2019*

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

A. Textes réglementaires

La session 2019 de l'examen professionnel pour le recrutement d'ingénieurs et d'ingénieures des travaux publics de l'État s'est déroulée selon les conditions et les modalités définies par :

- le décret 2005-631 du 30 mai 2005 portant statut particulier du corps des ingénieurs des travaux publics de l'État,
- l'arrêté du 3 mai 2011 fixant les modalités de l'examen professionnel et de la formation ouvrant l'accès au corps des ingénieurs des travaux publics de l'État.

B. Calendrier des épreuves

L'épreuve écrite s'est déroulée le mardi 10 septembre 2019.

Les épreuves orales se sont tenues à partir du 2 décembre 2019.

C. Statistiques

La barre d'admissibilité a été fixée à 48,00 points (53 en 2018), correspondant à une note de 12/20 ce qui a conduit à déclarer 207 candidats admissibles pour 61 places offertes, soit 19,7 % des présents à l'épreuve écrite.

À l'issue de l'épreuve orale d'admission, le jury a fixé la barre d'admission à 135 points (138,5 en 2018) pour la liste principale ce qui a conduit à inscrire 61 candidats sur la liste principale.

Au sujet de la priorité en cas d'ex-æquo, l'article 5 de l'arrêté du 3 mai 2011 précise que « lorsque plusieurs candidats réunissent le même nombre de points à l'issue des épreuves d'admission, la priorité est accordée à celui ou celle d'entre eux qui a obtenu le nombre de points le plus élevé à l'épreuve n° 2 » (entretien avec le jury).

Le tableau ci-dessous indique les chiffres les plus significatifs de ce concours pour 2019 et les neuf années précédentes :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
PLACES OFFERTES	36	36	36	36	31	26	29	61	59	61
INSCRITS	64	1278	1261	1177	1271	1222	1285	1292	1284	1289
PRESENTS A L'ECRIT	61	1013	966	870	954	902	1015	1008	993	1052
ADMISSIBLES	90	116	111	105	89	80	90	174	174	207
ADMIS – LP	36	36	36	36	31	26	29	61	59	61

II. ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITE

A. Présentation de l'épreuve n° 1 : la note de problématique

« L'épreuve consiste en la rédaction d'une note de problématique prenant appui sur des documents fournis au candidat et portant sur un cas ou une situation susceptibles d'être rencontrés par les services dans le cadre des missions exercées par le ministère en charge de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ou ses établissements publics, cette épreuve faisant appel, d'une part, à des connaissances techniques, administratives, juridiques et économiques en liaison avec leur pratique professionnelle et, d'autre part, à des connaissances générales liées à l'exercice de fonctions dans le domaine d'activités des ministères de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. Le candidat pourra, le cas échéant, être amené à faire des propositions de solutions.

Cette épreuve vise à apprécier les qualités rédactionnelles du candidat, sa capacité de raisonnement et à comprendre des textes juridiques et/ou techniques, sa capacité à proposer des solutions et à les argumenter. »

B. Description de l'épreuve

Les candidats étaient placés dans la situation de responsable du bureau « Environnement marin » de la délégation de la mer et du littoral de la direction départementale des territoires (DDTM) de Vendée.

En prévision d'une prise de parole du préfet de département devant l'assemblée des maires sur les controverses autour d'un projet de parc éolien en mer, il était demandé aux candidats de préparer une note sur laquelle le préfet pourrait s'appuyer pour préparer son intervention.

Pour ce faire, les candidats étaient invités à aborder dans leur note :

1. Les éléments généraux sur les énergies renouvelables dans une première partie ;
2. Les éléments particuliers du projet de parc éolien des Îles d'Yeu et Noirmoutier ;
3. La confrontation entre le projet et les politiques nationales : posture de l'État.

Le dossier fourni comportait 19 documents de taille variant de 1 à 27 pages représentant un total de 113 pages. Parmi ces documents, 6 étaient de portée générale sur les énergies renouvelables (EnR) et les parcs éoliens, et 13 traitaient du projet des Îles d'Yeu et de Noirmoutier : présentation générale, actes réglementaires et avis spécialisés, articles de presse, etc.!

C. Rappel des objectifs guidant la rédaction

Il doit bien s'agir d'une note de problématique et non pas d'une note de synthèse. Le candidat doit montrer qu'il réfléchit, qu'il sait dégager les enjeux, distinguer l'essentiel et prioriser, et comprendre les contextes d'exercice des métiers des ministères employeurs autant que leur technicité.

D. Ce qui était attendu du candidat dans sa copie

Sur l'ensemble de la copie, il est attendu du candidat :

- une structuration claire des propos,
- une bonne qualité rédactionnelle,
- une mise en forme synthétique de la réponse apportée,
- une cohérence générale des propos.

1. Partie 1 : La présentation générale des énergies renouvelables

Dans cette première partie, il était attendu que le candidat développe notamment les aspects suivants :

- Les politiques nationales et internationales avec leurs objectifs : les objectifs nationaux découlent d'objectifs internationaux et européens (accord 2014...), réduire la consommation énergétique finale (-50 % entre 2012 et 2050), réduire la part du nucléaire dans l'électricité (-50 % en 2025), réduire émissions GES 40 %, promouvoir toutes les sortes d'énergies renouvelables : photovoltaïques, biomasses... via des moyens incitatifs (fiscalité), objectif de 23 % d'EnR en 2020 et 32 % en 2030 ;
- Les résultats obtenus à ce jour : objectifs loin d'être atteints / des premiers résultats, 11 % d'EnR en 2016 / 7,1 % des EnR sont produites par les éoliennes en 2016 ;
- Les freins rencontrés : impact environnemental de ce type de projet, oppositions variées (NIMBY, manque de recul, etc.), coûts des opérations, lourdeurs administratives.

2. Partie 2 : Le projet de parc éolien des Îles d'Yeux et Noirmoutier

Dans cette seconde partie, il était attendu que le candidat évoque en particulier les points ci-dessous :

- Présentation et caractéristiques principales du projet ; évoquer les appels d'offres sur l'éolien offshore (ERC), localisation, nombre d'éoliennes, impact visuel (hauteur, champ de vision, etc.), production d'électricité prévue et comparaison avec l'objectif national, Installations hors-éoliennes (fondations, mât de mesure, liaisons inter-éoliennes, poste électrique, etc.) ;
- Arguments des partisans et des opposants au projet : impacts directs et indirects sur la biodiversité (perte d'habitat, perturbations acoustiques, etc.), Impact sur le paysage, Impact sur l'économie locale (notamment pêche), des garde-fous : autorisations, déclarations, mesures préalables, suivi, comité, coordinateurs, mention séquence ERC, distinction phase de chantier/phase d'exploitation/recyclage, remise en question de la performance des éoliennes en mer et de l'équilibre financier de l'opération, production d'électricité en grande quantité avec des émissions de GES limitées.

3. Partie 3 : Le projet face aux enjeux des politiques nationales

Dans cette troisième partie, le candidat était appelé à préciser les éléments justifiant le positionnement de l'État :

- Vis à vis du projet : l'État soutient le projet car il contribue aux objectifs nationaux sur les EnR, l'État soutient le projet car il a des retombées économiques locales intéressantes (notamment par la taxe sur les éoliennes maritimes, ré-attribuées en partie aux activités maritimes et à la préservation de la biodiversité), l'État veille à ce qu'il se réalise dans de bonnes conditions (autorisations, déclarations, ERC, etc.), exemple de l'avis défavorable du CNPN ;
- Vis-à-vis des EnR en général : la France préside le G7 avec la charte de Metz pour la biodiversité, appuyant son intention de s'attaquer à cette thématique et à la valoriser auprès des autres pays.

E. Observations sur la pertinence du contenu des rédactions

1. De façon générale

Comme pour les années précédentes, l'esprit de synthèse fait souvent défaut dans nombre de copies. On constate souvent un manque de recul et de mise en perspective se traduisant par une incapacité à identifier les informations essentielles, à les synthétiser et à les exprimer correctement.

Quelques copies ne sont pas arrivées au bout de l'exercice et montrent l'importance à nouveau de la préparation de cet écrit très spécifique. Il convient de bien traiter l'ensemble du sujet : cela suppose de gérer son temps, mais surtout de hiérarchiser son propos en gardant en tête le sujet. Si les introductions sont bien construites dans la quasi-majorité des copies, bien que parfois trop longues et non problématisées, les conclusions en revanche ne sont pas souvent présentes, alors qu'elles peuvent apporter, dans la majorité des cas, une réelle plus-value.

Une nouvelle fois, la lecture du sujet doit être une étape fondamentale. Le candidat ne doit pas hésiter à y revenir pour s'assurer d'avoir répondu à l'ensemble des parties. Il s'agissait de fournir un projet de

note au préfet, exercice fréquent et très professionnel, qui ne laisse pas de place aux opinions personnelles des candidats.

Enfin, comme par le passé, le jury constate l'insuffisance des raisonnements et démonstrations appuyés par des données chiffrées, absolument nécessaires pour étayer les analyses et propositions du candidat, celles-ci étant trop souvent servies de manière péremptoire.

2. Au niveau de la structuration de la copie

Le sujet indiquait clairement un plan à suivre, ce que les candidats n'ont pas systématiquement suivi et respecté.

3. Au niveau de la qualité rédactionnelle

Le jury constate cette année encore que la qualité rédactionnelle des copies est dans l'ensemble assez bonne. Cependant, environ une copie sur dix est notablement insuffisante sur ce point avec des imprécisions de langage susceptibles de nuire à la compréhension. Aucune et aucun des candidats concernés n'a passé la barre d'admissibilité, la faible aisance rédactionnelle allant de pair avec un fond insuffisant.

4. Sur la lisibilité de l'écriture

L'attention des candidats est attirée sur le nombre significatif de copies à la limite de la lisibilité (avec parfois des mots indéchiffrables), requérant un temps de déchiffrage qui diminue d'autant la compréhension générale du lecteur.

F. En conclusion

Les meilleures copies sont celles qui ont pu et su répondre à l'ensemble du sujet, à la fois sur le fond et dans la forme. Sur ce dernier point, la contrainte d'un maximum de 6 pages fait partie de l'épreuve qui consiste à démontrer la capacité du candidat à être synthétique et à bien distinguer l'essentiel d'une problématique dans l'ensemble des informations mises à sa disposition. Cela oblige aussi à bien gérer son temps pour être en mesure de produire la note demandée complète.

III. ÉPREUVE ORALE D'ENTRETIEN AVEC LE JURY

A. Présentation de l'épreuve n° 2 : entretien avec le jury

Épreuve n° 2 : Entretien avec le jury (durée : quarante minutes ; coefficient 6)

« Après un exposé de dix minutes du candidat portant sur sa carrière et sur le dossier qu'il aura présenté, l'entretien avec le jury portera sur les connaissances professionnelles particulières et générales liées à l'expérience de l'intéressé dans les différents postes occupés, sur sa capacité à analyser son environnement professionnel interne et externe ainsi que sur son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou managériaux les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur des travaux publics de l'État.

Cet entretien vise à apprécier la valeur professionnelle des candidats dans leur corps d'origine et leur aptitude à exercer les fonctions d'ingénieur des travaux publics de l'État. Il doit permettre d'évaluer l'ouverture d'esprit et la capacité d'adaptation des candidats, leur réactivité, leur aptitude à négocier, à être force de proposition et à animer une équipe.

Avant l'épreuve d'admission, chaque candidat admissible constitue un dossier de reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle (RAEP) comportant les rubriques mentionnées en annexe de l'arrêté du 3 mai 2011 et le remet au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. Le dossier est transmis aux membres du jury par le service organisateur. Le dossier RAEP n'est pas noté. »

B. Déroulement de l'épreuve

Sept sous-jurys composés de trois membres ont auditionné les candidats admissibles. Les notes ont ensuite été harmonisées par l'ensemble du jury.

L'épreuve, de 40 minutes, se déroule en deux temps : 10 minutes au cours desquelles le candidat présente son parcours professionnel et 30 minutes consacrées à une conversation avec le jury.

Cette seconde partie de l'entretien, destinée à évaluer les qualités professionnelles, présente une répartition équilibrée du temps entre les questions sur le parcours professionnel, celles sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), et celles sur des problématiques ministérielles (appréciation de la culture du candidat).

L'entretien est étayé par un dossier de RAEP dans lequel figurent les éléments relatifs au parcours professionnel du candidat ainsi que deux actions entreprises. Ce dossier est ainsi exploité à la fois par le candidat pour son exposé, et par le jury pour les questions de l'échange qui s'ensuit.

C. Appréciation du jury sur le déroulement de l'épreuve

1. Les dossiers RAEP

Le cadre RAEP imposé pour l'établissement des dossiers a dans l'ensemble été respecté par toutes et tous les candidats qui ont tous présenté des dossiers de bonne facture. Mais le jury, une nouvelle fois, constate qu'il n'est pas toujours évident de situer l'agent dans l'organisation du bureau ou du service. Par ailleurs, il est rappelé que ce n'est pas le volume qui compte mais bien de mettre en évidence les compétences acquises et de se focaliser de façon synthétique sur l'essentiel.

Les points d'attention mentionnés dans le rapport du jury de l'année dernière restent d'actualité et sont résumés et complétés ci-après :

Sur la partie « Votre expérience professionnelle »

Le formalisme du cadre RAEP invite le candidat à fournir des renseignements factuels et succincts. Il est rappelé qu'il convient de ne mentionner que les activités principales et/ou travaux réalisés marquants. Les listes « à la Prévert » d'une multitude d'activités ou de petits et simples projets parfois réalisés en moins de deux semaines présentent assez peu d'intérêt et ne contribuent pas à la démonstration du potentiel du candidat, de sa capacité de synthèse et à se projeter dans une posture d'ITPE. Il est recommandé au candidat de mentionner le titre de son poste (sa fonction), sa position dans l'organigramme, le dimensionnement de l'équipe le cas échéant, si celui-ci est porteur d'information. L'attention des candidats doit aussi porter sur les compétences principales indiquées comme développées dans l'exercice de leurs différentes activités. Elles ont en effet une place essentielle au titre de la « reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ». Il doit s'agir de compétences personnelles dont le candidat peut assumer la maîtrise devant le jury. Il doit pour cela être en capacité de donner des exemples précis.

Sur la partie « Votre parcours de formation »

Pour le jury, la connaissance de toutes les formations professionnalisantes reçues permet d'apprécier les conditions dans lesquelles les candidats qui changent de poste se retrouvent quasiment immédiatement « spécialistes » du domaine. Il est en effet surprenant de constater que bon nombre d'entre eux n'affichent leur acquisition de compétences que via l'auto-formation et/ou le compagnonnage. De plus, elle permet de savoir dans quels domaines les candidats ont identifié des faiblesses, les axes de progression qu'ils ont privilégiés et, pour certains, cela permet de tester les compétences qu'ils affirment avoir acquises.

Sur la partie « Les acquis de votre expérience professionnelle au regard du profil recherché »

Les candidats décrivent ces acquis dans une note dite « partie libre ».

Sur la forme, rappelons que l'exercice consiste en une note dactylographiée d'au plus deux pages. Les textes manuscrits, même aisément lisibles, et ceux très longs écrits avec une taille de caractères assez petite pour qu'ils puissent tenir dans deux pages, desservent les candidats. Ils font preuve d'une certaine incapacité à respecter des règles imposées ainsi que d'une inaptitude à l'analyse et à la synthèse.

Quelle que soit la forme, il est important de rappeler que le candidat doit faire preuve de concision et de synthèse tout en illustrant concrètement le développement de ses compétences au cours de ses expériences.

La rédaction est également maladroite quand elle laisse penser que le candidat s'approprie la réussite d'une équipe, d'une action. Attention aussi à la formulation avec le « on » ou le « nous » : s'il est intéressant de mettre en avant la valeur-ajoutée d'un travail collectif et coopératif, le sous-jury a parfois du mal à identifier la part assurée en propre par le candidat. Effectivement, il est nécessaire que le candidat fasse preuve « d'honnêteté intellectuelle » et identifie bien son périmètre d'action dans les différentes expériences décrites évitant ainsi au jury de demander des précisions sur le rôle précis du candidat.

Les meilleurs dossiers sont souvent ceux où le candidat présente ses acquis indépendamment du parcours et où son positionnement dans l'organigramme des services où il a été affecté est explicite. Ces agents précisent également leurs fonctions d'encadrement (quand ils en ont) et leurs responsabilités exactes, indiquent comment elles ont évolué dans le temps avec l'expérience et la confiance de leur encadrement, et font la démonstration de leurs aptitudes.

Dans la plupart des RAEP, les motivations du candidat à devenir ITPE sont faiblement développées.

Sur la partie « Exemples de travaux réalisés »

Ces documents, ainsi que la fiche d'accompagnement, sont utiles pour juger des capacités de synthèse, d'évaluation et de présentation du candidat. Ils permettent éventuellement de creuser des points particuliers, à caractère technique ou non. En revanche, d'autres documents – dont la valeur intrinsèque n'est pas en cause – sont de faible intérêt dans le cadre de l'examen.

Le jury recommande de veiller à la qualité de la note de présentation de ces documents. Le candidat devrait mieux expliciter, sur la base du ou des exemples qu'il a choisis, les connaissances et compétences qu'il a pu mettre à profit et acquérir et comment il a pu exploiter ses qualités et ses aptitudes pour traiter une affaire dans laquelle il avait de réelles responsabilités qui sont à souligner. Le mode opératoire employé est à décrire également le cas échéant. Cela participe à la démonstration de la capacité du candidat à s'organiser, à fédérer, à animer, à coordonner. Dans le même registre, les collaborations transversales et le travail coopératif sont également à valoriser, dans la mesure où ils témoignent de la capacité du candidat à s'inscrire dans une production collective à plus forte valeur-ajoutée.

Il s'avère nécessaire d'indiquer que les exemples fournis ainsi que leurs fiches d'accompagnement ne doivent pas mettre en scène dans des rôles critiques des personnes, des structures ou des entreprises identifiées ou identifiables.

En résumé, le jury attire l'attention des candidats sur l'importance de choisir des documents qui à la fois illustrent sans ambiguïté la part personnelle prise par le candidat dans une action (éventuellement développée et explicitée dans la note de présentation), et soient d'une taille raisonnable pour en permettre une lecture rapide.

2. Les entretiens

La présentation de la carrière

La majorité des candidats a préparé sa présentation. Quelques-uns n'ont pas utilisé l'intégralité des dix minutes prévues, augmentant le temps d'échange d'autant, sans que cela ne leur porte préjudice. Mais globalement le délai des dix minutes est assez bien respecté par les candidats entraînés à l'exercice.

Les candidats ont présenté majoritairement leur parcours professionnel de manière chronologique. Trop de candidats font une présentation très linéaire de leur carrière, type « lecture de CV ». Ce choix ne permet pas de mettre en évidence les acquis, les compétences et les aptitudes que les candidats ont

intérêt à valoriser. Par exemple, certains candidats sont déjà en situation d'encadrement, c'est à mettre en valeur.

S'agissant des talents oratoires, il n'est pas agréable pour le jury d'entendre un candidat réciter son texte d'un ton monocorde et sous la forme d'un langage écrit, avec un manque de naturel et de conviction qui nuisent fortement au contenu de la présentation. Le jury attire fortement l'attention sur l'importance d'une présentation vivante et expressive. Les présentations récitées « par cœur » n'aident pas le jury à rester accroché à celles-ci et présentent pour les candidats un risque de blocage si tout ne s'enchaîne pas comme prévu. Que la présentation soit chronologique ou thématique, il est opportun d'éviter les généralités vides de sens, qui donnent l'impression de « meubler le temps ». Il serait utile, si ce n'est pas déjà le cas, que les candidats puissent bénéficier, dans le cadre des formations PEC, d'une préparation spécifique à cet exercice, d'autant plus que la compétence recherchée s'avère utile dans de nombreuses situations professionnelles.

Au cours de sa présentation, le candidat a intérêt à rappeler les points forts de son dossier RAEP (même s'ils sont bien exposés et détaillés) car un rappel est toujours opportun et l'exposé oral peut permettre une mise en valeur particulière du propos. Quelques candidats listent parfois les compétences acquises lors de chaque poste sans que cela ne présente d'intérêts alors que les meilleurs d'entre eux décrivent des actions concrètes menées au regard du contexte démontrant ainsi leurs réelles capacités. Ce type de présentation permet également facilement au jury de revenir sur les différents sujets évoqués.

Dès cette première partie de l'entretien, le jury ressent des difficultés chez certains candidats à préciser leur positionnement dans la structure où ils évoluent, à expliquer leur rôle ainsi qu'à démontrer la capacité à prendre du recul et de la hauteur (probablement en lien avec des RAEP trop étoffés qui ne permettent pas de mettre en évidence les capacités de synthèse).

L'échange avec le jury :

Certains candidats ne se sont visiblement pas suffisamment préparés à un entretien de trente minutes. Un grand nombre de candidats présentent des signes de stress, ce qui est naturel au regard de l'enjeu professionnel que représente l'examen. Certains candidats arrivent à dépasser cet état au fil des minutes, ce qui leur permet de monter en puissance et d'avoir une conversation fluide avec le jury. S'il n'y a pas de remède universel pour lutter contre le stress, nous ne pouvons qu'inviter les candidats à s'entraîner à l'exercice, en participant à des oraux blancs par exemple, pour être plus à l'aise le jour J.

Les candidats doivent aussi montrer des capacités de dialogue et d'écoute. Des réponses synthétiques, concises et argumentées sont attendues sans détourner ou élargir les questions vers des domaines plus maîtrisés. Il est important de pouvoir à la fois convaincre le jury de la réalité des actions menées par une description concrète et aussi témoigner de la prise de recul sur les fonctions exercées. La hauteur de vue et le recul par rapport aux postes, aux missions, à leurs interactions avec l'environnement professionnel, sont déterminants. Ce sont les qualités qui permettent de faire la différence entre le bon candidat et celui qui sort du lot.

Il est demandé aux candidats de démontrer les faits énoncés tels que les actions conduites, la façon de le faire, le niveau de responsabilité, les compétences acquises, le tout illustré par des exemples concrets. Certains candidats savent très bien expliquer comment ils ont acquis, par leur dynamisme et leur motivation, diverses compétences et progressivement la confiance de leur hiérarchie, gagnant en autonomie et en responsabilités. Il semble important de rappeler aux candidats qu'au-delà de la connaissance des sujets qu'ils doivent avoir, ils doivent surtout être en capacité de les expliciter simplement et de manière synthétique.

Il est souhaitable qu'une ou qu'un futur ingénieur ait des notions précises de management, incluant la gestion de conflits, voire la gestion de crise. Les candidats qui n'ont pas encore été impliqués dans de telles situations devraient toutefois être en mesure de montrer qu'ils en connaissent les principes et les enjeux, ne serait-ce que par l'analyse de leur situation de « managés ».

À l'échelle de leur service, nous avons observé que si plusieurs candidats se sont impliqués dans l'élaboration d'un projet de service, quelques-uns n'en connaissent pas les principales orientations. Il est essentiel pour un agent souhaitant accéder à la catégorie A qu'il s'intéresse et qu'il connaisse les documents de pilotage et/ou stratégiques de sa structure (projet de service, feuille de route, etc.). De plus, ils doivent également comprendre les enjeux de ces documents et l'impact sur leur activité au quotidien. Certains candidats sont très « auto-centrés » sur leurs missions et connaissent à peine les travaux et résultats de leurs collègues parfois situés dans leur unité. Les réponses aux questions relatives à l'actualité de leur service, leur territoire, des ministères, etc. sont très (trop) souvent restées nébuleuses. Les candidats se montrent assez rarement force de propositions (pour leur structure, leur

service, leur unité, etc.) ou n'ont pas su le démontrer malgré les questions posées par le sous-jury. C'est pourtant une qualité et une capacité forte attendue pour un cadre A. En sus, assez peu de candidats semblent s'être mobilisés dans des groupes de travail internes à leur structure.

Les candidats doivent s'intéresser aux grandes politiques portées par nos ministères et aux métiers que l'on y exerce (surtout en tant que cadre A), notamment ceux qui ont occupé peu de postes ou qui sont spécialisés. Les candidats qui se détachent font d'ailleurs preuve de curiosité d'esprit au-delà de leurs postes stricto sensu. La préparation de l'examen doit être l'occasion de se renseigner sur les structures de l'administration, les principales politiques, les enjeux nationaux, les actualités qui sont sous la responsabilité de nos ministères. Trop souvent, les réponses proposées par les candidats interrogés sur cette connaissance sont pauvres.

Les candidats doivent d'une manière générale montrer qu'ils sont capables de penser et de se forger un avis, de manière autonome, sur les grandes thématiques de nos ministères. Lorsqu'on les interroge sur telle ou telle politique publique, la majorité des candidats est en mesure de citer la dernière loi publiée ou à l'étude. Déjà moins nombreux sont ceux qui s'avèrent capables de restituer la politique en question et les textes qui l'accompagnent en termes d'objectifs à atteindre par rapport à un contexte et des enjeux. Une minorité enfin parvient à exprimer et soutenir de manière argumentée une position personnelle critique (que celle-ci soit positive ou négative) en s'appuyant sur des exemples concrets et des situations vécues.

Au vu des trop nombreuses réponses « politiquement correctes » qui se gardent soigneusement d'exprimer une opinion, le jury estime utile de dissiper tout malentendu en affirmant que c'est au contraire la capacité à soutenir un point de vue qui est attendue du candidat. En effet, même quand il a été rappelé aux candidats à plusieurs reprises qu'il n'y avait pas de bonnes réponses, peu d'entre eux ont réellement été en capacité d'affirmer une position claire et construite ; les réponses évasives et peu argumentées ne permettant alors pas aux candidats de se mettre en valeur.

L'entretien aborde fréquemment les motivations du candidat à exercer des fonctions d'ITPE, ainsi que le projet professionnel envisagé. Le passage de ce concours pour la plupart s'inscrit dans un parcours professionnel qu'ils ont parfois du mal à expliquer clairement. Il faut que les candidats y aient réfléchi et exposent une vraie motivation, autres que « je souhaite exercer davantage de responsabilités » ou « il est naturel que, étant TSC, j'aspire à être ingénieur », affirmations qui, non argumentées, sont peu convaincantes. Le sous-jury a pu parfois se demander si certains candidats savaient pourquoi ils étaient là constatant un manque général de maturité et de capacité à la prise de recul. Il est apparu que beaucoup d'entre eux n'ont pas vraiment réfléchi à ce que voulait dire « devenir ITPE », aux conséquences de ce changement de position. De même, ils ne disent pas pourquoi ils veulent devenir ITPE et annoncent souvent qu'ils aimeraient être « chef de bureau » ou « chargé de mission » sans vraiment connaître les missions principales de ces types de postes, voire les domaines d'activités dans lesquels ils sont susceptibles d'évoluer en cas de réussite. Enfin, lorsque les candidats sont interrogés sur les postes précis qu'ils pourraient occuper, ils n'en connaissent généralement qu'un, celui de leur structure. Rares sont ceux qui ont interrogé, avant l'oral, l'ensemble du champ des possibles et qui se sont projetés sur trois ou quatre postes différents. Il est donc attendu que le candidat fasse preuve de détermination avec un projet professionnel mûri. Même si l'exercice peut sembler artificiel, il faut que le candidat se projette clairement sur la suite de sa carrière ; c'est l'un des facteurs qui peut faire la différence par rapport aux concurrents.

Peu de candidats pensent à montrer qu'ils connaissent réellement les fonctions et les responsabilités du niveau A auxquelles ils aspirent et se sont préparés en se mettant en situation.

IV. EPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE

A. Présentation de l'épreuve n° 3 : épreuve facultative de langue

Épreuve n° 3 : Épreuve facultative de langue au choix :

« Anglais, allemand, italien, espagnol, le choix se fait au moment de l'inscription (préparation 20 minutes, entretien 20 minutes ; coefficient 1).

L'épreuve consiste en un exposé, à partir d'un texte en langue étrangère tiré au sort, suivi d'une discussion ayant trait au thème choisi ou tout autre thème d'actualité. Seuls les points au-dessus de 10 sur 20 sont pris en compte. »

B. Quelques éléments statistiques

En 2019 sur les 207 admissibles, 67 candidats ont passé cette épreuve facultative, et ils étaient 29 sur les 61 admis à passer l'épreuve en anglais ou espagnol.